



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-483

PUBLIÉ LE 29 JUIN 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2022-05-03-00040 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - ANTOINE Alex (2 pages)	Page 3
75-2022-05-03-00039 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - BOULKHIR Aghiles (1 page)	Page 6
75-2022-05-03-00038 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - DJEEMA Mohamed (1 page)	Page 8
75-2022-05-03-00036 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - KELANI Myriam (1 page)	Page 10
75-2022-05-03-00034 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne - RIMLINGER Julie (1 page)	Page 12
75-2022-05-03-00037 - Récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne- GALANOPOULOS Aristotelis (1 page)	Page 14
75-2022-05-03-00033 - Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de service à la personne - CIGOGNE MENAGE (1 page)	Page 16
75-2022-05-03-00035 - Récépissé modificatif de déclaration d'un organisme de service à la personne - LE FLOC'H Sophie (1 page)	Page 18

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00040

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne - ANTOINE Alex



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Unité Départementale de Paris
Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Solidarités

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 910467166**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 24 mars 2022 par Monsieur ANTOINE Alex, en qualité d'entrepreneur individuel, pour l'organisme « YELLONET » dont le siège social est situé place du Docteur Yersin 75013 PARIS et enregistré sous le N° SAP 910467166 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Garde enfant de plus de 3 ans à domicile
- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Préparation de repas à domicile (inclus le temps passé aux courses)
- Livraison de repas à domicile
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Maintenance et vigilance temporaires à domicile de la résidence principale et secondaire
- Assistance administrative à domicile
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans, en dehors de leur domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques)
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante
- Assistance des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) (hors actes de soins relevant d'actes médicaux)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, le responsable de service

Florence de MONREDON

La présente décision peut, à compter de sa publication, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DRIEETS - Unité Départementale de Paris ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre chargé de l'économie - Direction générale des entreprises - sous-direction des services marchands, 6, rue Louise Weiss, 75703 Paris cedex 13.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication auprès du Tribunal administratif de Paris 7 rue de Jouy 75181 Paris cedex 04.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ou en l'absence de réponse à ce recours (rejet implicite), un recours contentieux devant le tribunal administratif peut également être formé contre la décision initiale dans un délai de deux mois à compter de ce rejet.

DRIEETS- Unité Départementale de Paris
Service à la personne (SAP)
21, rue Madeleine VIONNET - 93 300 Aubervilliers

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00039

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne - BOULKHIR Aghiles

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 880673108**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 29 mars 2022 par Monsieur BOULKHIR Aghiles, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « Ayo Services » dont le siège social est situé 26, rue des Rigoles 75020 PARIS et enregistré sous le N° SAP 880673108 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

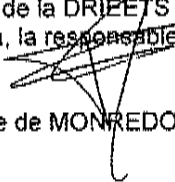
Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00038

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne - DJEEMA Mohamed

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 911806891**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS le 31 mars 2022 par Monsieur DJEEMA Mohamed, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme DJEEMA Mohamed dont le siège social est situé 5, rue Jean Varenne 75018 PARIS et enregistré sous le N° SAP 911806891 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

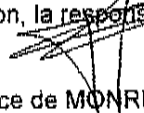
Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00036

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne - KELANI Myriam

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 453091662**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 mars 2022 par Madame KELANI Myriam, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme KELANI Myriam dont le siège social est situé 9, rue Frédéric Brunet 75017 PARIS et enregistré sous le N° SAP 453091662 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Petits travaux de jardinage
- Livraison de courses à domicile
- Assistance informatique à domicile
- Accompagnement des personnes qui ont besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH et pathologies chroniques) pour promenades, aide à la mobilité et transport, actes de la vie courante

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00034

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne - RIMLINGER Julie

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 911767887**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 31 mars 2022 par Madame RIMLINGER Julie, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme RIMLINGER Julie dont le siège social est situé 115, rue de Vaugirard 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 911767887 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service

Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00037

Récépissé de déclaration d'un organisme de
service à la personne- GALANOPOULOS
Aristotelis

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 903624237**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 30 mars 2022 par Monsieur GALANOPOULOS Aristotelis, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme GALANOPOULOS Aristotelis dont le siège social est situé 13, rue Jules Simon 75015 PARIS et enregistré sous le N° SAP 903624237 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

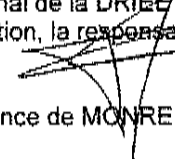
Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service


Florence de MONREDON

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00033

Récépissé modificatif de déclaration d'un
organisme de service à la personne - CIGOGNE
MENAGE



**PREFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Unité Départementale de Paris
Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Solidarités

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 901446971**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 16 novembre 2021,

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 10 janvier 2022, par Monsieur KENNAUGH David en qualité de directeur général,

LE PREFET DE PARIS

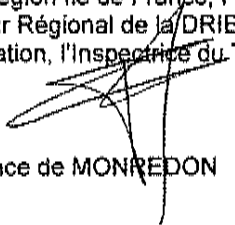
Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme CIGOGNE MENAGE dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 16 novembre 2021 est situé à l'adresse suivante : 7, rue de la Baume 75008 PARIS depuis le 1^{er} novembre 2021.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail


Florence de MONREDON

DRIEETS- Unité Départementale de Paris
Service à la personne (SAP)
21, rue Madeleine VIONNET - 93 300 Aubervilliers
Email : idf-ut75.sap@drieets.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-05-03-00035

Récépissé modificatif de déclaration d'un
organisme de service à la personne - LE FLOC'H
Sophie



**PREFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Economie
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Unité Départementale de Paris
Direction des Entreprises, de l'Emploi et des Solidarités

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de service à la personne
enregistré sous le n° SAP 527949275**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-18 à R.7232-24, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

LE PREFET DE PARIS

CONSTATE :

Qu'une modification de déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DRIEETS - UNITE DEPARTEMENTALE DE PARIS le 28 avril 2022 par Madame LE FLOC'H Sophie, en qualité de micro-entrepreneur, pour l'organisme « Gym Adapt » dont le siège social est situé 3, impasse Wattignies 75012 PARIS et enregistré sous le N° SAP 527949275 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration – Mode prestataire

- Soutien scolaire ou cours à domicile
- Coordination et délivrance des SAP

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

Le présent récépissé de déclaration n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le 3 mai 2022

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris et par délégation,
du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
par subdélégation, la responsable de service

Florence de MONREDON